

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAVALLIER, Maire.

Membres présents : François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Marie MEYER, Jacques BERENGER, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Sophie LOPEZ, Jean-Claude RENUCCI, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOULON, Karine CACHELEUX, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Marie-Joëlle FOURNEL, Olivier MONERY

Membres absents excusés : Bérengère GINOUX (pouvoir à Sophie LOPEZ), Christiane TANZI (pouvoir à Sandrine BUIRON)

Membres absents : Pascal MONTLAHUC

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

Présents : 24

Votants : 26

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir approuvé, le 9 avril 2026, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

CONSTATE

- un excédent de fonctionnement cumulé de : **847 873,68 €** ;
- un besoin de financement de la section d'investissement de : **31 830,53 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

- **Au compte 1068 (Réserves – couverture du besoin de financement) :**
→ **31 830,53 €**
- **Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :**
→ **816 043,15 €**

PRÉCISE :

- que le compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) présente un **excédent de 19 964,51 €** ;
- que le solde des restes à réaliser présente un **déficit de 51 795,04 €** ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 083-218300291-20260409-2026_04_50-DE

Berger
Levrault

- que le besoin de financement global de la section d'investissement s'élève à **31 830,53 €.**

Délibéré à Callian, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Secrétaire de séance,